

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 4336)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 22 BIS

Alinéa 2

Rédiger ainsi cet alinéa :

I bis A. – À la première phrase du quatrième alinéa de l'article L. 314-14 du code de l'énergie, le mot : « émises » est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction rédactionnelle.